



MODEL S
MODEL X
MODEL 3
MODEL Y

GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE NEUF

FRANCE
DATE DE PRISE D'EFFET : 22 MARS 2021



Table des matières

Dispositions générales de la Garantie.....	2
Couverture de Garantie.....	4
Exclusions et limitations.....	7
Obtention d'un service au titre de la garantie.....	11
Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays.....	13



Tesla, Inc. ou l'entité pertinente figurant dans la liste de la section **Qui est le Garant ?** ci-dessous (« Tesla ») prend en charge les réparations des Model S, Model 3, Model X et Model Y neufs vendus par et livrés directement par Tesla pendant les périodes de garantie applicables aux Régions de Garantie indiquées ci-dessous, conformément aux modalités, conditions et limitations définies dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Vos droits et les obligations de Tesla en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ne sont applicables que dans la Région de Garantie où la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf a été initialement fournie avec les véhicules Model S, Model 3, Model X et Model Y neufs vendus et livrés directement par Tesla. Les dispositions de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ne s'appliquent pas si vous déplacez votre véhicule Model S, Model 3, Model X ou Model Y dans une autre Région de Garantie, sauf disposition contraire de la législation locale. Les Régions de Garantie sont énumérées ci-dessous.

Qui est le Garant ?

La Région de Garantie applicable, indiquée ci-dessous, correspond au lieu où le véhicule Model S, Model 3, Model X ou Model Y neuf a été vendu et livré directement par Tesla pour la première fois accompagné de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Vous devez retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour bénéficier d'un service au titre de la garantie. Tous les acheteurs privés et propriétaires ultérieurs doivent retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour pouvoir bénéficier d'un service au titre de la garantie, quel que soit le pays dans lequel ce nouveau propriétaire ou cessionnaire a acheté le véhicule.

Région de Garantie	Coordonnées
France	Tesla Motors Netherlands B.V. Burgemeester Stramanweg 122, 1101 EN Amsterdam, Pays-Bas Téléphone : 020 365 00 08

Quels sont les Véhicules Couverts ?

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf s'applique aux véhicules vendus par Tesla dans votre Région de Garantie spécifique. Pour les besoins de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, votre Région de Garantie spécifique Tesla est définie comme la région dans laquelle votre véhicule est immatriculé pour la première fois, à condition que vous retourniez dans votre Région de Garantie spécifique Tesla pour bénéficier des services au titre de la garantie. Tous les acheteurs et propriétaires ultérieurs doivent retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour pouvoir bénéficier d'un service au titre de la garantie, quel que soit le pays dans lequel ce nouveau propriétaire a acheté le véhicule.

Conditions Multiples de Garantie

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf comprend des modalités et des conditions qui peuvent varier en fonction des pièces et des systèmes couverts. Une garantie relative aux pièces ou systèmes spécifiques est régie par la couverture détaillée dans cette section de la garantie, ainsi que dans les autres dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.



Limitations et clauses de non-responsabilité - Lois locales

CETTE GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE NEUF EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE LIÉE À VOTRE VÉHICULE TESLA. Les autres garanties implicites et explicites, y compris tout droit en vertu des lois locales, ou toute autre condition, sont exclues dans toute la mesure autorisée par la législation de votre Région de Garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties et conditions implicites quant à la qualité marchande ou l'adéquation à un emploi particulier, la durabilité, ou celles découlant de la conduite habituelle ou des usages du commerce. Certaines Régions de Garantie n'autorisent pas les limitations sur les garanties et conditions implicites et/ou leur durée. Dans ce cas, les limitations détaillées ci-dessus ne vous concernent pas.

L'exécution des travaux de réparation et de remplacement de pièces nécessaires par Tesla constitue le seul recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou de toute autre garantie implicite. Tesla interdit à toute personne ou entité de créer toute autre obligation ou responsabilité liée à cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Il incombe à Tesla de prendre, à sa seule discrétion, la décision de réparer ou de remplacer une pièce ou d'utiliser une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf.

Transfert de Propriété

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf peut être transférée sans frais à toute personne devenant légalement propriétaire du véhicule après le premier acheteur (ci-après « acheteur suivant »), dans les limites détaillées par la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Qui peut bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ?

Le premier acheteur ou un acheteur ultérieur d'un véhicule neuf vendu dans votre Région de Garantie, enregistré ou immatriculé au nom du premier acheteur, ou d'un acheteur ultérieur, peut, conformément aux lois de votre Région de Garantie spécifique, bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf dans les limites des dispositions de ladite Garantie.

Quelles sont les dates de début et de fin de la période de garantie ?

La présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf prend effet le premier jour de la livraison du véhicule neuf par Tesla au(x) premier(s) acheteur(s) ou donneur(s) en leasing (particulier ou entreprise), ou le premier jour de sa mise en service (comme véhicule de société ou de démonstration, par exemple), selon la première des deux dates, et s'applique pendant la période de garantie applicable décrite à la section Couverture de Garantie de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Les pièces réparées ou remplacées, incluant le remplacement du véhicule, dans le cadre de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf sont couvertes uniquement jusqu'au terme de la présente Garantie, sauf disposition contraire de la législation en vigueur.



Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf comprend la Garantie Limitée de Base du Véhicule, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (« SRS ») et la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande. Ces différentes garanties sont détaillées ci-après.

Sans porter atteinte à vos droits détaillés dans les sections [Limitations et clauses de non-responsabilité](#) - [Lois locales](#) et [Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays](#), le recours exclusif dont vous disposez au titre de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf est la réparation ou le remplacement de pièces neuves, reconditionnées ou remises à neuf par Tesla pour les défauts couverts. Dans la mesure des exclusions et limitations détaillées dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, les réparations ou remplacements de pièces seront effectués gratuitement par Tesla lorsque Tesla aura été notifié du défaut couvert pendant la période de garantie applicable.

Les réparations seront effectuées à l'aide de pièces neuves, reconditionnées ou remises à neuf à la seule discrétion de Tesla. Les pièces et autres composants remplacés sont la propriété exclusive de Tesla, sauf disposition contraire de la législation en vigueur.

Garantie Limitée de Base du Véhicule

Sous réserve de la couverture spécifique de certaines pièces et des exclusions et limitations décrites dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la Garantie Limitée de Base du Véhicule couvre les réparations ou remplacements nécessaires à la correction des défauts matériels ou de fabrication de toutes les pièces fabriquées ou fournis par Tesla et survenant dans le cadre d'une utilisation normale et pendant une période de 4 ans ou au cours des 50 000 premiers miles (80 000 km), selon le premier terme échu.

Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS)

Sous réserve des exclusions et des limitations décrites dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire couvre les réparations et les remplacements nécessaires pour corriger les défauts matériels ou de fabrication des ceintures de sécurité ou du système d'airbags du véhicule fabriqués ou fournis par Tesla et survenant dans le cadre d'une utilisation normale et pendant une période de 5 ans ou au cours des 60 000 premiers miles (ou 100 000 kilomètres), selon le premier terme échu.

Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande

La batterie lithium-ion Tesla (ci-après la « Batterie ») et l'Unité de Commande sont des composants extrêmement sophistiqués du groupe motopropulseur conçus pour résister à des conditions de conduite extrêmes. La Batterie et l'Unité de Commande ultramodernes Tesla sont prises en charge par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, qui couvre les réparations ou le remplacement de toute Batterie ou Unité de Commande présentant un défaut ou un dysfonctionnement, dans les limites détaillées ci-dessous.

Si votre Batterie ou Unité de Commande nécessite une réparation au titre de la garantie, Tesla la réparera ou la remplacera par une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf, à sa seule discrétion. Il est possible que, dans le cadre du remplacement sous garantie, le véhicule ne soit pas remis dans un état « comme neuf » mais, lors du remplacement d'une Batterie, Tesla s'assurera que la capacité de la Batterie de rechange est au moins équivalente à celle de la Batterie d'origine avant la panne, en prenant en considération d'autres facteurs dont l'âge et le kilométrage du véhicule.



Couverture de Garantie

Cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande couvrira également les dommages sur votre véhicule causés par un incendie de Batterie, même s'il résulte d'une erreur de conducteur. La couverture ne s'étend pas aux dommages ayant déjà été subis avant un incendie de Batterie ou à tout dommage si l'incendie de Batterie est survenu après la destruction totale de votre véhicule.

La Batterie et l'Unité de Commande de votre véhicule sont couvertes par la présente Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande pendant :

- Model S et Model X : 8 ans ou 150 000 miles (240 000 km), selon le premier terme échu, avec une conservation minimale de la capacité de la Batterie de 70 %* durant la période couverte par la garantie. Tout véhicule Model S ou Model X acquis avant la date de prise d'effet spécifiée sur la première page de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf est soumis à la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande applicable à compter de la date d'achat.
- Model 3 et Model Y équipés d'une Batterie Autonomie standard ou Standard Plus : 8 ans ou 100 000 miles (160 000 km), selon le premier terme échu, avec une conservation minimale de la capacité de la Batterie de 70 %* durant la période couverte par la garantie.
- Model 3 et Model Y équipés d'une Batterie Grande autonomie ou Performance : 8 ans ou 120 000 miles (192 000 km), selon le premier terme échu, avec une conservation minimale de la capacité de la Batterie de 70 %* durant la période couverte par la garantie.

*Pour les réclamations au titre de la garantie spécifiques à la capacité de la Batterie, l'état de la Batterie de rechange sera adapté à l'âge et au kilométrage du véhicule, de manière à égaliser ou à dépasser la capacité minimale de la Batterie pour le reste de la période couverte par la garantie de la Batterie d'origine. Veuillez noter que l'autonomie estimée du véhicule est une mesure approximative de la capacité de la Batterie car elle est affectée par des facteurs extérieurs à la capacité de la Batterie. Tesla est en droit de choisir, à sa seule discrétion, la méthode de mesure utilisée pour déterminer la capacité de la Batterie, de prendre la décision de réparer ou de remplacer une pièce ou de fournir des pièces reconditionnées ou remises à neuf, ainsi que l'état de ces pièces remplacées, reconditionnées ou remises à neuf.

En dépit de l'étendue de cette garantie, tout dommage résultant d'actions intentionnelles (y compris l'utilisation inappropriée ou la destruction intentionnelles de votre véhicule ou si vous avez ignoré les avertissements actifs ou les notifications d'entretien du véhicule), d'une collision ou d'un accident (hors incendies de Batterie comme spécifié ci-dessus), de l'entretien ou de l'ouverture de la Batterie ou de l'Unité de Commande par des personnes autres que le personnel de Tesla ou des personnels non-agrèés, ne sera pas couvert par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande.

L'Unité de Commande est également soumise aux exclusions et limitations décrites dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Les dommages de la Batterie résultant des activités suivantes ne sont pas couverts par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande :

- L'endommagement de la Batterie ou toute tentative intentionnelle de prolonger (d'une manière autre que celles présentées dans le manuel d'utilisation ou toute autre documentation fournie par Tesla) ou de réduire la durée de vie de la Batterie par des moyens physiques, de programmation ou autres ;
- L'exposition de la Batterie à une flamme directe (hors incendies de Batterie comme spécifié ci-dessus) ;
- L'inondation de la Batterie.



La Batterie, comme toutes les batteries lithium-ion, sera sujette à des pertes progressives de puissance ou d'énergie avec le temps et l'usure. La perte d'énergie ou de puissance de la Batterie liée au temps ou à l'usure n'est PAS couverte par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, sauf mention contraire spécifiée dans cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande. Votre manuel d'utilisation comporte des informations importantes permettant d'optimiser la durée de vie et la capacité de votre Batterie. Le non-respect des procédures de maintenance et de chargement de la batterie recommandées annule la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande.

Votre véhicule recevra les mises à jour logicielles via le réseau sans fil afin de bénéficier de nouvelles fonctionnalités et d'améliorations, notamment des mises à jour visant à protéger la Batterie et à améliorer sa durée de vie. Les modifications notables des performances de la Batterie suite auxdites mises à jour logicielles ne sont PAS couvertes par la présente Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande.

Garantie Limitée Anticorrosion de la Carrosserie

La Garantie Limitée Anticorrosion de la Carrosserie couvre un problème de perforation causée par la rouille (trou dans le panneau de carrosserie de l'intérieur vers l'extérieur), résultant d'un défaut de matériau ou de fabrication pendant une période de 12 ans et sans limite de kilométrage, à l'exception des conditions suivantes :

- Véhicules ayant subi un traitement contre la corrosion, c'est-à-dire procédures communément appelées traitement antirouille ou revêtement anticorrosion ;
- Corrosion liée à des défauts sur des matériaux ou des travaux réalisés par du personnel autre que celui de Tesla et entraînant des perforations dans les panneaux de carrosserie ou dans le châssis depuis l'intérieur ;
- La corrosion superficielle ou esthétique susceptible de causer des perforations dans les panneaux de carrosserie ou le cadre de châssis, depuis l'extérieur, tels que des éclats de pierre ou des rayures ;
- Corrosion causée par ou résultant d'accidents, de mauvais traitements, de négligences, d'un entretien ou d'interventions sur le véhicule incorrects, d'installation d'accessoires, d'une exposition à des substances chimiques, de dommages résultant d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stationnement incorrect ;

Pour obtenir davantage d'informations concernant tout autre problème de peinture, rouille ou corrosion exclu de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, voir [Limitations et Exclusions Supplémentaires](#).



Limitations de la garantie

La Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ne couvre pas les dommages et dysfonctionnements du véhicule causés directement ou indirectement par la détérioration ou l'usure normale, un mauvais traitement, une utilisation inappropriée, une négligence, un accident ou un entretien, une intervention, un stockage ou un transport incorrects, y compris :

- Le fait de ne pas confier votre véhicule à un Centre de Service Tesla ou à un établissement de réparation agréé par Tesla ou de ne pas y faire effectuer les réparations ou l'entretien recommandés suite à la découverte d'un défaut couvert par cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ;
- Les accidents, collisions ou les objets heurtant le véhicule ;
- Toutes réparations, altérations ou modifications du véhicule réalisées de façon inadéquate ou l'installation ou l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires fabriqués par une personne ou un établissement non agréé ou non certifié ;
- La réparation ou la maintenance incorrecte, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires autres que ceux spécifiés dans le manuel du propriétaire ;
- L'usure ou la détérioration normale notamment, sans s'y limiter, la décoloration, les perforations, les déchirures, l'affaissement, les abrasions dues aux plis et autres déformations touchant les sièges, les garnitures et la sellerie, les éclats dus aux gravillons sur les peintures et les vitres, et autres éléments semblables ;
- Tout dommage survenant sur le matériel ou le logiciel de votre véhicule, toute perte ou tout préjudice affectant les informations/données personnelles téléchargées dans votre véhicule, résultant de modifications ou d'un accès non autorisé aux données ou au logiciel du véhicule par toute source y compris, sans s'y limiter, modifications, pièces et accessoires non Tesla, applications tierces, virus, bugs, programmes malveillants ou toute autre forme d'interférence ou de cyberattaque ;
- Le remorquage du véhicule ;
- Le treuillage incorrect du véhicule ;
- Les actes de vol et de vandalisme ou les émeutes ;
- Incendie, explosion, séisme, vents violents, foudre, grêle, inondation ou eaux profondes ;
- La conduite hors de la route (applicable uniquement à la Model S et la Model 3) ;
- La conduite sur des surfaces inégales, accidentées, endommagées ou dangereuses, y compris, sans s'y limiter, les trottoirs, les nids de poule, les routes non finies, les débris ou tous les autres obstacles, en compétition, course ou autocross ou dans toutes les autres conditions pour lesquelles le véhicule n'est pas conçu ;
- La surcharge du véhicule ;
- L'utilisation du véhicule comme source stationnaire d'énergie ;
- Les catastrophes naturelles, y compris l'exposition au soleil, à des produits chimiques volatils, à la sève d'arbre, aux déjections d'animaux ou d'insectes, aux débris routiers (y compris les gravillons), aux déchets industriels, aux poussières de fer, au sel, à la grêle, aux inondations, aux vents violents et aux orages, aux pluies acides, au feu, à l'eau, à la pollution, à la foudre et autres aléas environnementaux.



Limitations et Exclusions Supplémentaires

En plus des exclusions et limitations citées ci-dessus, cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf NE COUVRE PAS :

- Toute corrosion ou tout défaut de peinture, notamment :
 - La corrosion liée à des défauts sur des matériaux fabriqués ou fournis ou des travaux réalisés par du personnel autre que celui de Tesla et entraînant des perforations (trous) dans les panneaux de carrosserie ou dans le châssis depuis l'intérieur ;
 - La corrosion superficielle ou esthétique susceptible de causer des perforations dans les panneaux de carrosserie ou le cadre de châssis, depuis l'extérieur, tels que des éclats de pierre ou des rayures ;
 - La corrosion et les défauts de peinture causés par ou résultant d'accidents, de retouches de peinture, de mauvais traitements, de négligences, d'un entretien ou d'interventions sur le véhicule incorrects, d'installation d'accessoires, d'une exposition à des substances chimiques, de dommages résultant d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stockage incorrect ;
- Les pièces et accessoires non fournis par Tesla ou leur installation, ou tout autre dommage causé directement ou indirectement par l'installation ou l'utilisation de pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pièces, accessoires et équipement de recharge non inclus à l'achat du véhicule ; ces articles sont assortis de leur propre garantie et sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Toute pièce Tesla ou main-d'œuvre supplémentaire requise pour la réparation ou l'entretien d'un véhicule, qu'il soit encore couvert par la garantie ou non, en raison de l'une quelconque des exclusions énoncées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, notamment, sans s'y limiter, les modifications apportées au matériel ou au logiciel ou les pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pneus, qui disposent de leurs propres garanties et qui sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Les piles de la télécommande ;
- Les dispositifs de mémoire et stockage flash externes ou autres ;
- Le pare-brise ou les fenêtres cassés, ébréchés, éraflés ou fissurés, excepté dans le cas d'un défaut dans les matériaux ou de main-d'œuvre sur un pare-brise ou une fenêtre fabriqués ou fournis par Tesla ;
- L'apparence générale ou les vibrations et les bruits normaux, notamment les grincements de freins, les cognements généraux, les cliquetis, les claquements, le bruit du vent et les vibrations de la chaussée pour lesquels il n'y a pas de pièces défectueuses nécessitant un remplacement ; et
- Les services d'entretien, notamment :
 - L'alignement ou l'équilibrage des roues ;
 - L'entretien esthétique (tel que le lavage ou le polissage) ;
 - Les consommables (tels que les balais d'essuie-glace, les plaquettes et garnitures de frein, les filtres, etc.) ; et
 - Les ajustements mineurs, y compris l'ajout de mastic, d'isolant ou le remplacement et/ou le resserrage des écrous et des boulons (ou de pièces similaires).



Annulation de la garantie

Vous êtes responsable de l'utilisation correcte du véhicule et de la réception et de l'archivage des informations détaillées et précises des interventions d'entretien sur votre véhicule, dont le numéro d'identification du véhicule (« VIN ») à 17 chiffres, le nom et l'adresse du Centre de Service, le kilométrage, les dates d'entretien et de maintenance et leurs descriptions, que vous devez fournir à chaque acheteur ou propriétaire suivant. Cette garantie Limitée sur Véhicule Neuf peut être annulée si vous ne respectez pas les instructions et recommandations spécifiques concernant l'utilisation et le fonctionnement du véhicule fournies dans le manuel du conducteur, notamment :

- L'installation des mises à jour logicielles du véhicule après réception d'une notification indiquant qu'une mise à jour est disponible ;
- Le respect de tous les avis de rappels ;
- Le transport de passagers et de marchandises dans les limites de chargement spécifiées ; et
- La réalisation de toutes les réparations.

Tesla ne vous oblige pas à faire réaliser l'ensemble des entretiens et des réparations dans un Centre de Service Tesla ou dans un établissement de réparation agréé par Tesla. Cependant, cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf peut être annulée ou peut ne pas s'appliquer en raison de dommages causés directement ou indirectement par un entretien, des réparations, ou une maintenance incorrects. Les Centres de Service Tesla et les centres de réparation agréés par Tesla dispensent une formation spéciale et disposent de l'expertise, ainsi que des outils et fournitures nécessaires à l'entretien ou à la réparation de votre véhicule ; il se peut même qu'ils emploient le seul personnel autorisé ou qualifié ou encore qu'ils constituent les seuls centres autorisés ou qualifiés pour la réparation ou l'entretien de certains éléments de votre véhicule. Tesla recommande vivement de faire réaliser l'ensemble des interventions de maintenance, d'entretien et de réparation dans un Centre de Service Tesla ou dans un centre de réparation agréé par Tesla.

Les cas suivants peuvent également entraîner l'annulation de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf :

- Les véhicules ayant leur VIN effacé ou modifié, leur compteur kilométrique ou d'autres systèmes liés déconnectés, modifiés ou rendus inopérants de manière à ce que le numéro VIN et le kilométrage du véhicule soient difficiles à déterminer ;
- Les véhicules sans titre libre ou qui ont été vendus, désignés, étiquetés ou marqués comme démontés, endommagés par incendie, endommagés par inondation, mis à la casse, remontés, récupérés, irréparables ou perte totale ; et
- Les véhicules qui ont été déclarés comme perte totale par une société d'assurance.

Domages

Tesla décline par la présente tous dommages indirects, accessoires, spéciaux et « conséquents », résultant de ou dus à votre véhicule, y compris notamment, un transport de ou vers un Centre de Service Tesla, une perte de valeur du véhicule, une perte de temps, une perte de revenus, une impossibilité d'utilisation, un préjudice de propriété personnelle ou commerciale, des inconvéniens ou aggravations, une détresse émotionnelle ou un préjudice émotionnel, un préjudice commercial (y compris mais non limité à des pertes de profits ou de chiffre d'affaires), des frais de remorquage, des tarifs de transport en commun, une location de véhicule, des frais d'appel pour demande de service, des dépenses de carburant, des dépenses de logements, des dommages dus au remorquage du véhicule, et des frais accessoires tels que des appels téléphoniques, des transmissions par télécopie et des dépenses d'envoi de courriers.



Tesla ne pourra être tenu responsable de dommages directs dont la valeur excède la juste valeur marchande du véhicule au moment de la demande.

Les limitations et exclusions ci-dessus s'appliquent, que votre demande d'indemnisation soit liée au contrat, à un délit (y compris la négligence et la négligence grave), à la violation de la garantie ou d'une condition, à une fausse déclaration (que ce soit par négligence ou autrement) ou autrement en droit ou en équité, même si Tesla a été informé de la possibilité de tels dommages ou que de tels dommages sont raisonnablement prévisibles. Dans les juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects, directs, spéciaux, accessoires ou consécutifs, les limites et exclusions ci-dessus peuvent ne pas être applicables à votre situation.



Obtention d'un service au titre de la garantie

Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez informer Tesla au cours de la période de garantie applicable et amener le véhicule à vos frais (sauf si Tesla doit prendre en charge les frais de remorquage) durant les heures ouvrables standard, dans un Centre de Service Tesla de votre Région de Garantie. L'emplacement du Centre de Service Tesla le plus proche est disponible sur le site Web de Tesla correspondant à votre région. L'emplacement des Centres de Service Tesla peut être modifié à tout moment. La liste à jour des Centres de Service est publiée sur le site Web de Tesla correspondant à votre région.

Lorsque vous contactez Tesla, veillez à avoir à portée de main le numéro d'identification du véhicule (VIN), le kilométrage actuel et une description du défaut. Le VIN est indiqué en haut du tableau de bord, côté conducteur et est visible à travers le pare-brise. Ce numéro est également disponible sur la carte grise et le manuel de l'utilisateur.

En cas de changement d'adresse, veuillez contacter Tesla à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqués dans la section **Qui est le Garant ?** de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Païement des taxes de réparation

Certaines juridictions et/ou certains gouvernements locaux peuvent exiger la collecte d'une taxe sur les réparations couvertes par la garantie. Si la législation en vigueur le permet, vous êtes responsable du paiement de ces taxes.

Délai raisonnable pour les réparations

Vous devez accorder à Tesla un délai raisonnable pour effectuer les réparations et/ou l'entretien. Vous devez récupérer votre véhicule immédiatement et à vos frais une fois que Tesla vous a notifié de la fin des réparations et/ou de l'entretien ou des frais raisonnables seront facturés pour chaque jour d'entreposage de votre véhicule.

Assistance Routière

L'Assistance Routière Tesla est un service prévu pour réduire les désagréments causés lorsque votre véhicule Tesla ne fonctionne pas. Ce service est disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, en contactant le numéro d'assistance Tesla correspondant à votre région. Le véhicule doit être couvert par une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou d'Occasion Tesla et situé dans votre Région lors de la demande d'Assistance Routière ; toutefois, l'Assistance Routière est un service à part et n'est pas comprise dans une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou d'Occasion Tesla. Veuillez consulter notre politique d'Assistance Routière pour obtenir plus de détails et d'informations.

Modifications et Renonciations

Aucune personne ou entité, incluant sans s'y limiter, un employé Tesla ou son représentant agréé, ne peut modifier ou annuler une partie de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Tesla peut proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf pour certains modèles spécifiques (des « programmes d'ajustement »). En de telles circonstances, Tesla avertira tous les propriétaires de véhicules concernés connus et enregistrés. Vous pouvez également vous renseigner directement auprès de Tesla sur l'applicabilité de tels programmes, s'ils existent, à votre véhicule. Tesla peut également proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf de façon ponctuelle et au cas par cas. Tesla se réserve le droit d'effectuer les actions décrites ci-dessus et d'apporter, à tout moment, des modifications aux véhicules construits ou vendus par Tesla, ainsi qu'aux garanties



les concernant, sans aucune obligation d'effectuer des paiements ou modifications semblables pour les véhicules construits ou vendus précédemment par Tesla ou les garanties les concernant, y compris la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.



De nombreuses juridictions prévoient des garanties légales, appelées communément « garantie des vices cachés », qui vous confèrent certains droits si vous rencontrez des problèmes avec votre véhicule. Ces lois varient selon les juridictions. Votre véhicule et ses éléments de sécurité sont conformes aux exigences de la législation provinciale et territoriale en vigueur sur les véhicules motorisés.

Dans toute la mesure permise par la législation locale, Tesla exige que vous lui fournissiez d'abord, pendant la période de garantie applicable indiquée dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la notification par écrit de tout défaut rencontré (que vous ne pouvez pas corriger au moyen du Manuel du conducteur) dans un délai raisonnable, afin de permettre à Tesla d'effectuer les réparations nécessaires et d'envoyer le dossier à notre programme de résolution des litiges et ce, avant d'exercer un recours en vertu de ces lois. Veuillez transmettre une notification écrite sollicitant la résolution du litige à l'adresse correspondant à votre région et indiquée dans la section **Qui est le Garant ?** de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Veuillez transmettre votre notification écrite à votre adresse locale applicable à votre Région de Garantie. Veuillez inclure les informations suivantes :

- votre nom et vos coordonnées ;
- numéro d'identification du véhicule ;
- nom et adresse du Tesla Store et/ou du Centre de Service Tesla le plus proche de chez vous ;
- date de livraison du véhicule ;
- kilométrage actuel ;
- description du défaut ; et
- l'historique des démarches que vous avez effectuées auprès d'un Tesla Store ou d'un représentant Tesla pour résoudre le problème, ou l'historique des réparations et des services d'entretien qui n'ont pas été effectués par un Centre de Service Tesla ou un établissement de réparation agréé par Tesla.

En cas de litige, d'un différend ou d'une controverse entre vous et Tesla au sujet de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, Tesla examinera toutes les possibilités d'un arrangement à l'amiable. Si aucun arrangement à l'amiable n'est trouvé, Tesla et vous devez porter tout litige, tout désaccord ou sujet de controverse devant la juridiction compétente dans votre pays. Consultez les règles spécifiques à votre région ci-dessous (le cas échéant).

France

La présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ne modifie pas, n'affecte pas et ne se substitue pas aux droits légaux que vous confère la législation française applicable.

Nous sommes responsables en cas de non-conformité des véhicules vendus au titre du contrat (Articles L. 217-4 à L. 217-16 du Code de la consommation français) ainsi qu'en cas de vices cachés dans les conditions détaillées aux Articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français.

Les dispositions liées à vos droits légaux sont reproduites ci-dessous :

Lorsque vous menez une action sur la base de la garantie légale de conformité, vous :

- avez le droit de mener une action pendant une période de deux ans suivant la livraison du véhicule ;



- pouvez choisir entre la réparation et le remplacement du véhicule, tant que votre choix n'entraîne pas un coût manifestement disproportionné par rapport à l'autre option, en raison de la valeur du véhicule ou de l'étendue du défaut ;
- n'êtes pas tenu d'apporter la preuve de l'existence de la non-conformité du véhicule pendant une période de 24 mois suivant la livraison du véhicule, lorsqu'il s'agit d'un véhicule neuf. Pour les véhicules d'occasion, vous n'êtes pas tenu d'apporter la preuve de l'existence de la non-conformité du véhicule pendant une période de 6 mois suivant la livraison du véhicule.

En outre, la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale accordée. Vous pouvez décider de faire appliquer la garantie contre les vices cachés dans le cadre de l'Article 1641 du Code civil français. Dans ce cas, vous pouvez opter pour la résolution de la vente ou pour une réduction du prix de vente en accord avec l'Article 1644 du Code civil français.

Article L. 217-4 du Code de la consommation français : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 du Code de la consommation français : Le bien est conforme au contrat :

1. *S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*
 - *s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
 - *s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*
2. *Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.*

Article L. 217-12 du Code de la consommation français : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 du Code de la consommation français : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil français : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du Code civil français : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

TESLA